

## COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 31 janvier 2006

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 52

Date de la convocation : 20 janvier 2006

Présents avec pouvoir de vote : 45

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Andrée GRUNON (suppléante)

Arthun : Joël LAFFAY, Marius VILLE

Boën : Lucien MOULLIER, Sylviane BALLEZ, Marcel FAYON, René FRERY, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Magali MASSARD, Michel MENUT, Joseph PICON, Bernard CHAPELON (suppléant)

Bussy-Albieux : Joëlle ESSERTEL, Georgette LEFEBVRE (suppléante)

Cezay : Antoine FOREST

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY

Leigneux : Claude PERRET, Marie-Françoise FRADEL

L'Hôpital sous Rochefort : Andrée BEAL, Marie-Anne TRAPEAU

Marcilly le Château : Louis BOUCHET, Marie-Hélène BRIAT, Henri DURAND, Jacques ZANTEDESCHI

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD (suppléant sans pouvoir de vote)

Montverduin : Emmanuel CHARLIN, Josette CHAZAL

Sail sous Couzan : André MARCHAND, Robert PRADEL, Fernand FANTIN (suppléant)

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrick VERNEY-CARRON, Alain ANDRE, Patrice CHAZELLE, Myriam MEILLAND (suppléante sans pouvoir de vote)

Saint Etienne le Molard : Alain FLACHAT, Yvonne CHARRETIER

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Mireille THOLLET, Mickaël MIOMANDRE (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Laurent Rochefort : Gilles THOMAS

Saint Sixte : André THEVENET

Trelins : Pierre DURRIS, René COUTURIER, Gilles PASCAL (suppléant sans pouvoir de vote)

Excusés : Michel SIMON (Ailleux) Evelyne GAUMON, Bernard MIGEON, Joël MAGAND (Boën), Etienne PONTET (Bussy-Albieux), Hubert COUDOUR (CEZAY) Jean-Claude CHAZELLE, Christophe MERLE (Sail sous Couzan), Estelle GUILLAUME (St Etienne le Molard), Philippe ESSERTEL, Alexandra GROS (St Sixte).

M. le Maire de Leigneux souhaite la bienvenue aux participants en leur présentant tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2006.

M. le Président ouvre la séance, demande à Mlle Christine Domergue, nouvelle recrue de la communauté en remplacement de Magalie Bertrand sur les questions économiques et en adjointe à Patricia, de se présenter.

M. le Président renouvelle ensuite tous ses vœux à l'assemblée, annonce les collègues excusés et aborde l'ordre du jour :

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 5 décembre 2005**

Aucune remarque n'étant faite au compte-rendu diffusé avec la convocation, celui-ci est approuvé en séance.

### **2. Intérêt communautaire**

#### **2.1. Transfert du gymnase communal**

M. le Président rappelle les réunions du conseil communautaire du 25 octobre 2005, en présence de M. Gattegno (KPMG), et de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 3 novembre 2005. Des réunions ont été organisées et des contacts pris pour déterminer les conditions des éventuels transferts de charges à envisager pour les dossiers suivants :

- office du tourisme du Pays d'Astrée et syndicat d'initiative de Sail : réunion du 6 décembre
- gymnase communal de Boën : réunion du 8 décembre
- zone artisanale de La Tuilerie : réunion du 12 décembre

M. le Président rappelle que la question du transfert du gymnase a été à plusieurs reprises évoquée lors de nombreuses réunions de bureau et de conseil, que le passage à la TPU facilite ce transfert qui viendra en déduction de l'attribution de compensation à verser à la commune de Boën. Le gymnase doit désormais être déclaré d'intérêt communautaire. Dès lors, la CLETC, commission locale d'évaluation des transferts de

charges, devra se réunir, sous la présidence de Jean-Luc Souzy, pour proposer les calculs des nouveaux montants partant des budgets de fonctionnement et d'investissement des années précédentes de la commune de Boën. Montant qui devra ensuite à l'unanimité être approuvé en conseil communautaire.

S'agissant de l'office et du syndicat d'initiative, deux réunions ont déjà été organisées pour envisager de nouvelles modalités de fonctionnement pour 2006 compte tenu du non chevauchement des interventions entre communes et communauté de communes. Le syndicat d'initiative envisage de rejoindre l'office du tourisme pour ne constituer qu'une seule association ; une réflexion s'est aussi engagée sur la question des moyens (financiers, humains, techniques ....)

Pour la zone artisanale de La Tuilerie, la commune est en train de finaliser la procédure d'expropriation d'une parcelle. Une nouvelle réunion est à organiser, notamment pour préciser les éléments de calcul au vu des budgets annexes de la commune de Marcoux.

M. le Président met au vote la proposition d'intérêt communautaire pour le gymnase. Après vote à main levée, la proposition est acceptée à l'unanimité.

Il convient dès lors de transférer le personnel communal entièrement affecté au gymnase. Par conséquent, Monsieur le Président propose de créer deux postes d'agent des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006, à temps non complet pour 22 heures 30 minutes hebdomadaires et 20 heures hebdomadaires. La proposition est acceptée à l'unanimité.

## **2.2. Modifications des statuts**

Rappelant la nécessité de définir l'intérêt communautaire d'ici au 13 août 2006 conformément à la loi « liberté et responsabilités locales » du 13 août 2004, M. le Président donne ensuite lecture des projets de modifications de statuts, déjà présentés en conseil du 25 octobre 2005, et dont la majorité pourrait être approuvée dès cette séance. Toutefois, une rencontre préalable avec les services de la Sous-Préfecture doit être formalisée.

## **3. Commission environnement**

### **Déchèterie de La Presle : mise en place des tickets d'entrée pour les artisans et commerçants**

M. Verney-Carron, 2<sup>ème</sup> vice-président, propose de mettre en place pour la déchèterie de La Presle, qui a été mise en place pour les déchets des ménages, un accès payant aux professionnels (artisans, commerçants) dont le siège social se trouve sur la Communauté de Communes, pour leur rendre service en attendant qu'ils puissent s'organiser entre professionnels par filière ou sur un territoire :

- pour les déchets recyclables cités ci-après : papiers, cartons, métaux
- pour les autres déchets liés à leur activité (gravats, bois, végétaux, PVC,...)
- non acceptés pour les déchets spécifiques faisant l'objet de filières professionnelles de traitements (peintures, solvants, huiles de vidanges, bâches plastiques,...)

#### Propositions :

Prix du ticket d'entrée : 8€

Prix du carnet de 10 Tickets : 80€

#### Coût de dépôt des déchets :

Déchets recyclables et valorisables : 1 ticket

Déchets non recyclables et non valorisables : 2 tickets

Le règlement intérieur de la déchèterie devra être modifié en conséquence. Une rencontre avec SITA-MOS est prévue le 7 février prochain pour mettre en place les modalités pratiques (régie de recettes, carnets ...)

La collecte des cartons ne sera plus possible dans le cadre la tournée hebdomadaire des ordures ménagères. A la demande de M. le Maire de Marcilly, M. Verney-Carron précise que les artisans et commerçants extérieurs à la communauté de communes ne sont pas admis à la déchèterie.

Une réunion d'information sera organisée à leur intention, un courrier spécifique leur sera adressé afin de leur expliquer ces nouvelles modalités de fonctionnement.

Après vote à main levée, la proposition faite d'accepter les déchets des commerçants et artisans moyennant le tarif d'un ticket d'entrée de 8 euros est acceptée par 42 voix pour et 3 abstentions.

## **Point conseil en architecture**

M. le Président informe l'assemblée que M. Jambrésic, poursuit ses permanences en Pays d'Astrée pour 2006. La commune de Sail sous Couzan avait proposé de mettre à disposition un local. Les rendez-vous sont pris à la communauté de communes au 04.77.97.72.48 pour des permanences qui sont maintenues le 3<sup>ème</sup>

jeudi de chaque mois et ont lieu en Mairie de Sail. Des affiches et des dépliants sont disponibles dans les 18 mairies.

### **Consultation NATURA 2000**

Notre communauté de communes, ainsi que 8 communes membres sont consultées dans le cadre de la proposition de délimitation d'une nouvelle zone de protection spéciale « Plaine du Forez » au sein du réseau Natura 2000. Un bureau spécifique d'information sur ce dossier, en présence de la DDAF Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, est convoqué le **lundi 13 février 2006 à 18h**, tous les conseillers municipaux intéressés sont invités.

### **Opération façades**

M. le Président informe l'assemblée que lors d'une rencontre entre Mme Pays (service environnement du Conseil Général), Mme Comtet et M. Millot du CALL-PACT et M. Jambrésic, un point a été fait sur la complémentarité de leurs interventions auprès des particuliers ou des communes. Un courrier va prochainement être adressé aux communes leur rappelant les dispositifs dont particuliers et communes peuvent bénéficier suite au plan paysager réalisé par la communauté. Une réunion d'information des artisans concernés par l'opération façades sera organisée le **mardi 7 mars 2006 à 18h30** suivie d'un apéritif à La Bastie d'Urfé. Suite à l'intervention de M. le Maire de Marcilly, le service départemental de l'architecture et du patrimoine sera invité à cette réunion. Des dépliants d'information à remettre aux particuliers seront bientôt disponibles en mairie.

### **4. Marchés publics : délégation au Président pour les marchés à procédure adaptée**

M. Moullier, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose de donner délégation de compétence à Monsieur le Président pour les marchés à procédure adaptée. Ainsi, Monsieur le Président serait chargé, pendant toute la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (qu'il s'agisse de marchés de travaux, de fournitures et de services) dont le montant serait inférieur à 10.000,00 euros Hors Taxes dans la limite des crédits inscrits aux budgets. Après vote à main levée, la proposition est adoptée à l'unanimité, M. le Président ne prenant pas part au vote.

### **5. Le grand pré à La Bastie d'Urfé**

M. Moullier, 1<sup>er</sup> Vice-Président, informe que lors de la rencontre du 16 décembre dernier avec le CILDEA centre d'initiatives locales pour le développement de l'emploi et des activités pour discuter du bilan de la mission environnement et de l'entretien parcelle du grand pré à La Bastie d'Urfé, des besoins de surfaces de maraîchage supplémentaires sur cette dernière ont été exprimés par l'association. Les changements de contrat de travail pour les personnes en insertion, l'évolution du nombre d'abonnés aux paniers amène en effet l'association à développer plus son activité.

M. Moullier, 1<sup>er</sup> Vice-Président, informe que grâce à l'intermédiaire de Pierre Durris, les acquisitions des parcelles nécessaires à l'aménagement d'un parking sont désormais possibles. Des contacts ont été pris avec les services du Conseil Général pour envisager que la construction du local nécessaire aux jardiniers (local technique et vestiaires) mais qui servirait aussi de WC publics et de lieu d'informations touristiques, se fasse sur ces parcelles, pour pallier le problème d'inondabilité de notre parcelle du grand pré empêchant toute construction.

M. le Maire de St Etienne le Molard regrette de ne pas avoir été informé de la construction temporaire qu'a déjà entreprise l'association pour un local minimal pour cet hiver sur notre parcelle. M. Chapelon, par ailleurs vice-président de l'association, prend acte de l'erreur commise par son équipe.

Il est donc proposé un avenant à la convention de mise à disposition des terrains qui lie nos deux structures pour permettre au CILDEA de disposer de 2 ha supplémentaires de maraîchage.

### **6. Personnel :**

M. Moullier, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle donc l'arrivée de Christine DOMERGUE chargée de mission économie et secrétaire générale adjointe, informe que Patricia FAYE-CHAZAL a débuté des formations de préparation au concours d'attaché et que Mme Isabelle MARCOUX poursuit ses formations suite à sa réussite au concours de rédacteur

## 7. Contrats CEL/CTL éducatif local et temps libres – centres de loisirs sans hébergement

Pour tenir compte des nouveaux barèmes d'aide de la CAF caisse d'allocations familiales, Mme Ballet, Vice Présidente propose la grille suivante pour l'aide de la communauté de communes à verser aux familles et présente ainsi la part restant à la charge des familles :

QF	Aide communautaire proposée pour 2006		Tarifs 2006 (reste à charge aux familles)	
	Journée	demi-journée	Journée	Demi-journée
<450	2,60 €	1,30 €	2,80 €	2,80 €
451 à 550	3,70 €	1,85 €	3,50 €	3,25 €
551 à 600	3,50 €	1,75 €	4,20 €	3,50 €
601 à 650	4,00 €	2,00 €	9,20 €	4,60 €
>650	2,90 €	1,45 €	10,30 €	5,15 €
Extérieur	0,00 €	0,00 €	13,20 €	6,60 €

Mme Ballet, Vice-Présidente, précise que notre enveloppe globale d'aide aux familles restera inchangée mais que seule sa répartition est modifiée entre les différentes strates de familles suivant leur quotient familial. A l'unanimité, la nouvelle grille est approuvée après vote à main levée.

## 8. ORAC opération de redynamisation de l'artisanat et du commerce

Mlle Domergue commente des éléments de bilan sur la 2<sup>ème</sup> tranche de l'ORAC Forez donnés par Mathieu Berger, animateur de cette opération à la Chambre des Métiers.

Périmètre	Section fonctionnement : communication, aide aux unions commerciales et aide au conseil			Section investissement (aides du FISAC et du Conseil Général)		
	Nb dossiers	Subvention	Coût total	Nb dossiers	Subvention	Coût total
Pays d'Astrée	9	6 750 €	20 300 € HT	19	84 802 €	390 150 € HT
ORAC	36	43 130 €	97 700 € HT	103	475 000 €	2 180 000 € HT

M. le Président donne les grandes lignes d'une proposition qui est faite d'une **étude d'opportunités sur les tènements commerciaux**. L'étude sera réalisée par le Cabinet AID qui a élaboré l'étude de préfiguration de l'ORAC en 2001. L'étude se décompose en plusieurs étapes détaillées comme suit :

- 1<sup>ère</sup> étape : analyse de l'existant et des besoins avec pour la Communauté de communes du Pays d'Astrée un éclairage sur la liaison entre la Commune de Boën et les autres communes du territoire intercommunal. A la fin de la 1<sup>ère</sup> étape, une réunion de restitution par le Bureau d'études sera l'occasion de faire un bilan de l'existant et formaliser des questions qui serviront de base à la définition d'une stratégie.
- 2<sup>ème</sup> étape : proposition d'une stratégie globale en fonction des enjeux et des besoins mis en évidence dans la 1<sup>ère</sup> étape,
- 3<sup>ème</sup> étape : mise en œuvre de principes opérationnels et d'outils concrets avec la définition d'un plan d'actions précis à réaliser (montage opérationnel complet et phasage temporel).

Le coût de l'étude est de 40 000 Euros HT dont Communauté d'Agglomération Loire-Forez pour 23 150 Euros, Communauté de Communes des Montagnes du Haut Forez pour 8 000 Euros et Communauté de Communes du Pays d'Astrée pour 8 850 Euros. Cette étude est subventionnée à 50 % dans le cadre du FISAC , soit restant à la charge de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée la somme de 4 425 Euros HT

Après vote à main levée, l'étude d'opportunité proposée est acceptée en maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Pays d'Astrée à l'unanimité.

## 9. Informations sur la Maison de l'Emploi

M. Moullier, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente les extraits du dossier présenté le 10 janvier dernier à Bonson lors d'une réunion organisée par les partenaires associés à la création d'une Maison de l'Emploi sur le bassin du Forez.

Le Syndicat Mixte des Pays du Forez, l'Etat, l'ASSEDIC, et l'ANPE envisagent la création d'une Maison de l'Emploi dont l'originalité résidera dans sa déconcentration territoriale et dans son fonctionnement en réseau autour de

- 1 « centre opérationnel restreint » installé au centre du territoire
- 16 « points de proximité Maison de l'Emploi » répartis sur le territoire

La Maison de l'Emploi renforcera qualitativement et quantitativement l'existant tout en développant les pratiques de coopération entre les différents acteurs : mutualisation des moyens, outils, compétences de chaque partenaire

3 orientations stratégiques :

- accélérer l'accès et le retour à l'emploi
- améliorer la proximité et la réactivité de la délivrance des services
- favoriser la création d'activités nouvelles et la reprise d'entreprises

#### **10. Château de Goutelas**

Le chantier se poursuit normalement et dans les délais pour la salle des 7 devises et la Cour des Arcades.

M. le Président présente à l'assemblée la demande faite par le centre culturel de Goutelas d'une caution de la communauté de communes dans le cadre d'un premier emprunt de 50 000 euros pour l'achat de matériel et de mobilier et d'un second emprunt de 70 000 euros pour des travaux (entretien toiture, installation du gaz, électricité ...) que l'association doit souscrire.

Après vote à main levée, le principe de la caution bancaire de la communauté de communes au centre culturel de Goutelas est approuvé.

M. le Maire de Marcilly précise que les parcelles boisées de Goutelas bénéficiaient du régime forestier et ainsi des conseils de gestion de l'ONF, office national des forêts. Il va être demandé au Préfet de transférer le régime forestier à la communauté de communes du Pays d'Astrée.

#### **11. Syndicat mixte du bassin versant du Lignon, du Vizézy et de l'Anzon**

M. Moullier, 1<sup>er</sup> Vice-Président, informe l'assemblée de la démission de M. Joannès Gardon en tant que délégué de la communauté de communes au syndicat pour la partie rivière, il précise que M. Vernay-Carron s'est porté candidat pour remplacer ce délégué. M. Moullier, 1<sup>er</sup> Vice-Président, demande si d'autres candidatures interviennent.

Après vote à main levée, M. Verney-Carron est désigné comme délégué titulaire représentant la communauté de communes au syndicat de rivières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

M. le Maire de Leigneux invite les participants au verre de l'amitié et à déguster le buffet préparé par les nouveaux bouchers-charcutiers, M. Mme Bellion, installés à Sail dans le cadre de la reprise de l'activité de M. Mounier.

#### **Prochaines dates**

Comité de pilotage hébergement - jeudi 9 février – 18h – salle des commissions

Commission CLSH centre de loisirs sans hébergement - jeudi 9 février – 20h30 – communauté de communes

Commission finances lundi 13 février – 14h

Bureau – lundi 13 février – 18h spécial Natura 2000

Bureau – mardi 21 février – 20h30 – communauté de communes

Réunion d'information opération façades – mardi 7 mars - 18h30 La Bastie d'Urfé

Colloque « comment restaurer une maison de Pays ? » Bernard Méasson - Pays d'Art et d'Histoire du Forez - vendredi 14 avril - 20h30 – salle des fêtes de Trelins